



# Appel à Projets AA 2025

## Modalités de dépôt des projets

### Sigap

Le portail <https://sigap.cnrs.fr> recense les appels à projets du CNRS-INSU. **Toute candidature doit être déposée sur cette plateforme à l'AAP AA 2025 jusqu'au 2 septembre 2024 avant 17h.** Pour y accéder, utiliser préférentiellement la plateforme d'authentification « Fédération d'Identité Renater » : sélectionner « CNRS » puis saisir vos identifiants Janus.

Les données saisies lors des candidatures sont sauvegardées dans l'outil et sont réutilisables d'une année sur l'autre (informations sur les participants lors de la création d'un nouveau dossier et possibilité de dupliquer les anciennes candidatures sur les appels ouverts).

Une fois votre demande complète, finaliser votre dépôt en cliquant sur « **Transmettre** » pour qu'elle soit prise en compte. Il est possible de modifier une demande jusqu'à la date et l'heure limite de clôture.

Il est fortement encouragé de ne pas attendre le dernier jour pour déposer sa candidature afin d'anticiper tout problème technique.

### Type de demande

**CSAA** : Les demandes pour les projets CSAA de plus de 15 000€ sont à adresser au moyen du formulaire habituel : [Dossier\\_scientifique\\_CSAA\\_2025](#).

Les catégories pour ces demandes sont détaillées dans la section « Commission Spécialisée Astronomie-Astrophysique » du document.

**Animation CSAA** : Les propositions doivent être soumises à la CSAA au moyen d'un formulaire dédié : [Dossier\\_scientifique\\_animation\\_CSAA\\_2025](#).

Ces demandes seront évaluées par les Actions Thématiques et/ou Actions Spécifiques concernées.

**Programme National** : Les demandes sont à adresser sur SIGAP via le formulaire [Dossier\\_scientifique\\_AA\\_2025](#). Il faut cocher l'Action Thématique (anciennement programme national) de référence pour votre demande. En cas de soumission à plusieurs actions thématiques, toutes les actions concernées par le projet doivent être sélectionnées. **Depuis 2021**, l'AAP PNP est intégré à l'AAP AA sur Sigap. La duplication dans Sigap d'un projet PNP vers l'AAP AA n'est donc plus nécessaire. **La lettre de cadrage PNP est téléchargeable dans les pièces jointes de l'AAP AA.**

La proposition devra comprendre une analyse des risques ainsi qu'une description, voire une évaluation même qualitative, de l'impact environnemental (frugalité, soutenabilité, etc...) du projet sur la durée.

Pour les demandes de soutien DT, il convient de sélectionner "Demande de soutien à la DT". Il convient de remplir le formulaire en ligne via un lien accessible sur le site <https://dds.dt.insu.cnrs.fr/connexion?next=/>. La CSAA examinera l'ensemble des demandes de soutien à la DT relevant de l'astronomie.

**Depuis l'AAP 2024, l'axe transverse Origines est un programme d'accompagnement scientifique du PEPR Origins, financé par l'ANR. L'axe dispose de son appel spécifique sur SIGAP et suit le calendrier général des Programmes Nationaux de l'INSU**



# Appel à Projets AA 2025

## Pièces jointes

### Dossier scientifique

Le modèle de dossier scientifique à utiliser est téléchargeable dans les pièces jointes de l'AAP sur Sigap.

**Le dossier scientifique doit obligatoirement être signé par le directeur d'unité** (une signature scannée est possible).

**En cas de soumission à plusieurs actions thématiques et/ou actions spécifiques, il est important d'identifier précisément dans votre dossier scientifique la part respective demandée à chaque AT/AS, tant sur le plan scientifique que budgétaire.**

Les autres sources de financement doivent aussi être précisées, le cas échéant.

Comme pour l'AAP 2024, le CNES alloue un budget spécifique en soutien aux missions Gaia et JWST. Si votre demande concerne ces missions, il est impératif de le mentionner dans le dossier scientifique.

- **Gaia** : un soutien CNES est consacré à *l'exploitation des données de la mission*. Si votre projet est concerné, **il faudra le faire figurer explicitement dans la demande** en précisant : (i) ce qui relève de Gaia dans vos recherches 2025 ; (ii) les moyens demandés qui y sont rattachés.
- **JWST** : un soutien CNES est consacré à *la préparation des programmes d'observation « temps ouvert »* de cette mission. Si votre projet est concerné, **il faut le faire figurer explicitement dans votre demande** en précisant : (i) ce qui relève du JWST dans vos recherches 2025 ; (ii) les moyens demandés qui y sont rattachés.

### Devis

Pour les demandes d'achat de matériel d'un coût supérieur à 5 000 €, un devis doit être inséré en pièce jointe à votre demande.

## Budget

Les moyens financiers détaillés sur Sigap et dans le dossier scientifique doivent être cohérents.

Les dépenses éligibles sont indiquées pour chaque programme.

Aucune demande de financement de personnel ne sera retenue. Les demandes pour gratifications de stage sont possibles, en indiquant clairement le sujet du stage.

Le budget minimal possible pour les demandes aux PN est de **5 keuros** (budget notifié).

Il n'y a pas de limite minimale pour les demandes d'animation.

Les montants qui émargent à Gaia/JWST doivent être précisés.

**Il n'y a plus besoin d'entrer les demandes dans Dialog.**

## Contacts

Pour toute information complémentaire sur les priorités scientifiques, n'hésitez pas à joindre les responsables des programmes :



## Appel à Projets AA 2025

- CSAA : [Jean-Philippe.Berger@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:Jean-Philippe.Berger@univ-grenoble-alpes.fr)
- PCMI : [pcm-dir@groupe.renater.fr](mailto:pcmi-dir@groupe.renater.fr) (Valentine WAKELAM, François LEVRIER, Ludovic BIENNIER)
- CG : [pncg-bureau@groupe.renater.fr](mailto:pncg-bureau@groupe.renater.fr) (Samuel Boissier, Benjamin Magnelli, Matthieu Tristram)
- GRAM : [philip.tuckey@obspm.fr](mailto:philip.tuckey@obspm.fr) ; [patrick.charlot@u-bordeaux.fr](mailto:patrick.charlot@u-bordeaux.fr)
- HE : [dir-pnhe@services.cnrs.fr](mailto:dir-pnhe@services.cnrs.fr) (Pierre-Olivier Petrucci, David MAURIN)
- PS : [dir-pnps@services.cnrs.fr](mailto:dir-pnps@services.cnrs.fr) (Nadège meunier, Kévin Belkacem)
- ST : [guillaume.aulanier@obspm.fr](mailto:guillaume.aulanier@obspm.fr) ; [benoit.lavraud@cnrs.fr](mailto:benoit.lavraud@cnrs.fr)
- PNP : [thierry.fouchet@obspm.fr](mailto:thierry.fouchet@obspm.fr)

Pour toute question sur les modalités de dépôt de votre projet, contactez le chargé de programmes AA : [alexandre.voillequin@cnrs.fr](mailto:alexandre.voillequin@cnrs.fr).



# Appel à Projets AA 2025

## Commission Spécialisée Astronomie- Astrophysique

A partir de l'AAP 2025 les demandes CSAA entrent dans deux catégories :

**1/ Des propositions d'animation scientifique** qui doivent être soumises à la CSAA au moyen d'un formulaire dédié : [Dossier\\_scientifique\\_animation\\_CSAA](#).

Elles seront évaluées et sélectionnées par les AT et/ou AS concernées, puis présentées en CSAA pour synthèse et recommandations sur les futures actions d'animation (par ex. contenu de l'appel d'offre, suggestions d'appel à idées par les AT et/ou AS). Les financements seront, comme les autres demandes CSAA, notifiés de façon globalisée aux Unités en début d'année.

Les propositions d'animation permettent d'organiser :

- des ateliers ouverts à la communauté, ponctuels ou sur la durée
- des écoles thématiques
- des conférences nationales et internationales

Ceux-ci doivent être d'intérêt scientifique pour les AT/AS concernées. Les ateliers doivent avoir vocation à stimuler des actions autour d'un axe scientifique prioritaire pour les PN/AS, ou bien encore à fédérer la communauté sur des thématiques scientifiques ou des moyens prioritaires. La contribution au financement de conférences internationales doit relever d'un intérêt stratégique important pour la communauté française. Les demandes doivent présenter un argumentaire scientifique assorti des détails du financement, le programme, les informations sur le LOC et SOC et toute autre information utile sur l'organisation. Les organisateurs devront être attentifs, en cas de financement, de rendre visible les AT et AS (logos).

**2/ Les projets CSAA de plus de 15 keuros, qui se font au moyen du formulaire habituel :**  
[Dossier\\_scientifique\\_CSAA](#)

Le choix de la catégorie de projet CSAA dont relève la demande est fait par le proposant sur la base des indications suivantes :

- **CSAA/ENG** : opérations pour lesquelles l'INSU a donné un financement l'année précédente (hors MAN, JOU et R&D) et indiqué que l'opération se continuerait avec un financement l'année suivante.
- **CSAA/JOU** : jouvence des moyens nationaux de l'INSU (Réseau Temps-Fréquence, OHP-T193, TBL, RTN).
- **CSAA/MAN** : remplacement ou amélioration d'un matériel générique de laboratoire ou existant, ou acquisition de celui-ci dans un cadre général de remise à niveau d'équipements techniques. Les mises à niveau informatiques ne pourront porter que sur des opérations de calcul, sauvegarde et stockage en lien avec des opérations scientifiques spécifiques, mais pas sur les infrastructures de base de l'informatique des laboratoires (comme par exemple le réseau Wi-Fi).



## Appel à Projets AA 2025

- **CSAA/NOU** : opérations pour lesquelles l'INSU n'a pas donné de financement l'année précédente (hors MAN, JOU et R&D).
- **CSAA/R&D** : opérations de R&D (engagées ou nouvelles).

Dans le cas des opérations instrumentales (ENG, NOU, R&D), il est demandé aux proposant d'évaluer systématiquement les coûts consolidés des opérations qu'ils proposent. Cette estimation sera faite à partir de la liste des personnels impliqués dans la demande et de leurs équivalents temps-plein (ETPs) à l'aide du tableau coûts consolidés. A noter que les enseignants-chercheurs CNU consacrant en principe la moitié de leur temps à de l'enseignement ne peuvent afficher plus de 50 % ETP par an. C'est également le cas pour les enseignants-chercheurs CNAP dont les demandes ne portent pas sur des activités de service. Le cas échéant, le détail de l'usage des fonds précédemment alloués par la CSAA sera présenté.

La CSAA est particulièrement sensible à la justification des missions demandées ainsi qu'à la prise en compte de l'impact environnemental de celles-ci. Ceci doit conduire, entre-autres, à préférer le train lorsqu'il présente une option raisonnable par rapport à l'avion et à bien s'assurer que la même opération ne peut pas être menée à distance.

Il est rappelé que les demandes concernant l'instrumentation transverse à plusieurs domaines de l'INSU relèvent désormais de l'appel à projets Instrumentation Innovante et Transverse (IIT). La CSAA n'examine que les demandes instrumentation relevant purement de l'astronomie. Les demandes soumises à la CSAA pouvant relever entièrement ou en partie de l'appel d'offres CSIIT pourront être redirigées par la CSAA en vue d'un co-financement ou financement. Les domaines AA et IIT sont en dialogue direct et peuvent être amenés à co-examiner les dossiers.